



Chantiers jeunes février 2023

**SI TU VEUX T'ENGAGER,
FAIS UN CHANTIER!**



Des chantiers pour chacun :

*Viens avec tes envies...
Et crée tes vacances !!*

Rendez-Vous

Le lundi 13 février à partir de 14h00

Au Foyer des jeunes à ANCEMONT

(Local à côté de la Mairie)

Pour construire tes vacances!!!



Tu dois venir avec ton dossier d'inscription complété et signé par tes parents !

**Pour les jeunes
de 13 à 17 ans**

Service de transport

en mini bus

Les chantiers « jeunes » permettent à des adolescents de la communauté de communes du Val de Meuse-Voie Sacrée, la relation à autrui et le respect de chacun à travers une réalisation collective d'une activité tel que l'entretien d'une petite commune, travaux de peinture.... Ces chantiers sont riches en échange, partage.... Nous voulons que les jeunes du territoire vivent pleinement leurs vacances en devenant acteur à part entière de leurs vacances. Pour cela, ils donnent de leur temps sur les chantiers éducatifs et préparent ensemble les différentes activités qui seront mises en place afin de les récompenser de leur travail.

Au vu du contexte actuel, le fonctionnement des chantiers jeunes sera différent cette année. Il répondra aux directives, notamment sanitaires, présentées dans le « Protocole pour les accueils collectifs de mineurs sans hébergement » édité par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Pour bien fonctionner, les chantiers doivent reposer sur quelques règles ; les familles ainsi que les jeunes s'engagent à en prendre connaissance et à les suivre.

Conditions de participation aux activités

Le dispositif est ouvert aux jeunes de 13 à 17 ans.

Tout participant aux chantiers jeunes doit régler la somme correspondant à son inscription : soit le Pass'Semaine et le cout supplémentaire de certaines activités (camping, cinéma, sortie journée...) Ces activités sont proposées aux tarifs et conditions indiqués dans le document de présentation. Le règlement doit être effectué avant le début du dispositif.

En outre le participant doit remplir une fiche d'inscription précisant les dates d'inscriptions (inscription à la semaine), les coordonnées de la famille (numéro de téléphone obligatoire) et incluant la signature d'un responsable légal.

Transport des participants

Le transport jusqu'au chantier ou lieu d'activité sera assuré par l'équipe d'animation si besoin et dans les mesures des disponibilités de l'équipe.

Sauf exception, les responsables légaux ne seront pas admis dans les locaux, en cas d'accès exceptionnel ils devront être munis d'un masque. Des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les parents et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation sociale seront mises en place.

Présentation des justificatifs

Tout participant doit pouvoir justifier de son inscription aux chantiers et aux activités à suppléments en montrant le justificatif de paiement qui lui a été remis le jour du règlement ou bien de la fiche récapitulative d'inscription. En cas de non-possession de l'une de ces pièces, un participant peut-être refusé à moins qu'il existe un moyen sûr de vérifier son identité et la réalité de son inscription à l'activité. Un jeune refusé reste sous la responsabilité de ses parents et non des personnes encadrant l'activité.

Obligation d'assister aux activités

Tout participant inscrit à une activité est tenu de s'y rendre ou de contacter la directrice des chantiers le plus tôt possible pour signaler qu'il sera absent.

Annulation d'une activité

En cas d'annulation ou de report d'une activité, la directrice fera le maximum pour prévenir individuellement et par téléphone toutes les familles des inscrits. L'annulation ou le report d'une activité ne donnera lieu à aucun remboursement du Pass' semaine. Seules les activités à supplément seront remboursées, uniquement dans le cas d'une annulation complète et lorsque les usagers n'en sont pas responsables.

Santé et Mesures en cas d'urgence

Outre la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant, les parents sont invités à prendre sa température avant l'arrivée à l'animation. En cas de symptôme ou de fièvre (38,0°C), le jeune ne pourra être accueilli.

En cas d'urgence, pour un jeune accidenté ou très malade, le personnel appelle le SAMU et se conforme alors à leurs instructions. La famille est immédiatement avertie par les soins du service.

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un jeune constaté par l'encadrement conduira à son isolement et au port d'un masque, les parents seront immédiatement avertis et ils devront obligatoirement venir chercher l'enfant. Le jeune ne pourra alors être accepté de nouveau sur le dispositif sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil collectif de mineurs.

Le respect d'autrui et de la loi

Les participants se doivent mutuellement le respect : aucune insulte, propos intolérants ou racistes, ni violence verbale ou physique ne seront tolérés par les organisateurs qui se réservent le droit d'exclure les fautifs. Le même respect est attendu à l'égard des personnes assurant l'encadrement des activités. Le personnel encadrant s'engage également dans ce respect envers les participants. Les participants se doivent de respecter la loi : tout vol, dégradation ou violence sera sanctionné. Les organisateurs feront appel aux pouvoirs publics si besoin. Par mesure de sécurité, les objets précieux, bijoux, jeux électroniques, téléphone portable...sont fortement déconseillés et aucun remboursement ne sera possible en cas de disparition de ces derniers.

Semaine du 13 au 17 Février 2022
SEMAINE CHANTIERS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	13	14	15	16	17
Midi					
Après-Midi					GRAND JEU
soirée			sortie		

Semaine du 20 au 24 Février 2023
SEMAINE CHANTIERS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	20	21	22	23	24
Midi					
Après-Midi					Sortie
soirée			soirée		

Nous rappelons que les chantiers ont pour but de rendre autonome les jeunes du territoire, c'est pourquoi le planning d'activité, la composition des repas ou tout simplement l'organisation de la semaine sera mise en place par les jeunes selon les chantiers et un budget déterminé. C'est eux qui les acteurs du séjour !

Chantier à prévoir :

- Rafraichissement du Centre Social de Dugny sur Meuse (nettoyage, ponçage, peinture...)
- Grand jeu avec l'accueil de loisir de la CODECOM

**P
A
S
S
,**

L'acquisition d'un PASS' semaine ouvre l'accès à l'inscription aux chantiers jeunes

Il est OBLIGATOIRE !

**Prix du
Pass'Semaine**

5 €



**A
cti
vi
té**

Une participation supplémentaire est demandée pour certaines activités.

Le prix de la place varie selon l'activité.

Activités	Tarifs
Journée Chantier	2 €
Sortie Demi-journée	3 €
Sortie Journée	8€

Pour Information :

Tarif semaine du 13 au 17 Février 2022 : 18€/jeune

Tarif semaine du 20 au 24 Février 2022 : 22€/jeune



Païement possible par Chèque, chèque vacances, CESU, Bons CAF et MSA, espèce

MODALITES D'INSCRIPTION

Il te suffit de bien suivre les consignes et de nous retourner ta fiche d'inscription, ta fiche sanitaire ainsi que la photocopie des vaccinations par **mail pour le jeudi 09 Février au plus tard**. L'envoi des documents devra se faire par documents scannés (éviter les photos) à l'adresse suivante deborah.schirk@gmail.fr Si vous n'avez pas la possibilité de faire l'envoi par, déposer un dossier papier à l'adresse suivante :

CODECOM Val de Meuse-Voie Sacrée – SERVICE ADOS - 43 rue du Rattentout 55320 DIEUE SUR MEUSE

N'oublie pas de t'inscrire. Les frais d'inscription doivent obligatoirement être réglés afin de valider l'inscription et au plus tard le jour de ta 1^{ère} activité. Tu ne seras pas accepté à l'animation si ce n'est pas le cas.

POUR TOUT CONTACT : Déborah : 03.29.88.85.84 ou 06.83.29.01.77 ou deborah.schirk@gmail.fr

